



Décision du Maire

du 3 juillet 2023

3.3. DOMAINE ET PATRIMOINE – TARIFS BAUX D'HABITATION LOGEMENTS RESIDENCE EXCELLIOR

Vu la délibération du Conseil municipal de Veigy-Foncenex en date du 28 mai 2020, donnant la délégation N°5 au Maire, pour décider, au nom de la commune, de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant que les biens permettent à la commune de proposer un logement temporaire en cas de :

- logement d'urgence ouvert à des familles à reloger,
- logement pour les animateurs des centres de loisirs sur la période estivale,
- recrutement de personnel municipal dans l'attente d'un logement personnel,

Considérant que la commune doit se conformer au règlement intérieur de la résidence de tourisme et que la durée de location ne peut excéder 3 mois,

Considérant qu'il convient de proposer des tarifs selon le type de logement et l'objet de leur utilisation,

DECIDE

Article 1 : De proposer la grille tarifaire suivante :

	Logement d'urgence ouvert à des familles à reloger	Logement pour les animateurs pour le centre de loisirs en juillet-août	Recrutement de personnel municipal dans l'attente de logement personnel
	Tarif / mois	Tarif / mois	Tarif / mois
Logement T2	300 € TTC charges comprises --- 600 € TTC charges comprises en cas d'indemnisation par l'assurance	Mise à disposition gratuite	600 € TTC charges comprises
Logement T3	400 € TTC charges comprises --- 800 € TTC charges comprises en cas d'indemnisation par l'assurance	Mise à disposition gratuite	800 € TTC charges comprises

Article 2 – La priorité sera donnée aux animateurs pour les mois de juillet et août. Un ou deux des logements devront donc être vacants pour permettre l'emploi des animateurs l'été.

Article 3 – Il pourra être proposé un tarif à la semaine (montant mensuel divisé par 4) , toute semaine commencée étant due.

Article 4 – Un contrat de location ou bail d'habitation sera signé avec le preneur.

Article 5 - La présente décision sera communiquée pour information lors du prochain Conseil municipal.

Certifié exécutoire,
Transmis au représentant de l'État le : 04 JUIL. 2023
Affiché, publié, ou notifié le : 04 JUIL. 2023

Le Maire,



Fait à Veigy-Foncenex, le 3 juillet 2023
Le Maire,
Catherine BASTARD

